



Lobby Climatique Citoyen

Note de position

Un « versement climat » en France : pour que le marché carbone européen sur le transport routier et le bâtiment soit soutenable et équitable.

Octobre 2023

Mettre en place le « versement climat » national



En 2027 débutera le marché carbone européen sur le transport routier et le chauffage des bâtiments [1]. Dans tous les pays membres de l'Union européenne, ce mécanisme augmentera progressivement le prix du carburant, du gaz fossile et du fioul. En complément d'autres mesures, c'est un levier important pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et atteindre notre objectif climatique. Cependant, son impact sur les ménages doit être compensé.

Le Gouvernement doit redistribuer les recettes issues de ce marché carbone directement aux citoyens. Nous soutenons la mise en place d'un versement climat au niveau national.

Le versement climat est un paiement automatique pour tous les citoyens, par virement bancaire, tous les trimestres. Cette mesure est simple, transparente et juste. Un tel système de redistribution est déjà en place au Canada [2], en Suisse [3], en Autriche [4] et est en cours de mise en place en Allemagne [5].

Le versement climat est équitable et réduit les inégalités [6]. Les ménages modestes ont généralement des logements plus petits, de plus petites voitures avec lesquelles ils roulent moins fréquemment et moins loin que leurs concitoyens [7,8]. Par conséquent, ils payeront relativement moins à travers le futur marché carbone européen. En somme, ils recevront plus avec le versement climat qu'ils ne payeront à travers le marché carbone européen. Les modes de vie respectueux de l'environnement sont ainsi récompensés. Si l'on voulait rendre le dispositif encore plus redistributif, une option serait de moduler le montant du versement climat selon les ressources du ménage.

Un bonus géographique pour les ménages périurbains et ruraux pourrait être ajouté. Les ménages périurbains et ruraux sont plus souvent contraints de prendre la voiture [9]. Pour compenser cette réalité, et en attendant que des alternatives soient accessibles, le Canada et l'Autriche ont mis en place un bonus géographique. En Autriche, un ménage rural peut percevoir jusqu'à 2 fois le montant prévu pour un ménage urbain [4].

Le chèque énergie peut évoluer pour devenir le versement climat. Dans un rapport sur le chèque énergie, la Cour des comptes formule plusieurs suggestions [10] :

- Rendre le chèque énergie libre d'utilisation, ce qui apporterait un « gain de bien-être pour les bénéficiaires », qui pourraient l'utiliser comme ils le souhaitent selon leur situation. Le dispositif serait ainsi « plus simple à gérer », avec une « distribution plus rapide et des possibles économies de gestion ». Dans sa forme actuelle, le chèque énergie est une subvention aux énergies fossiles quand il est versé aux ménages se chauffant au gaz ou au fioul. Le rendre libre d'utilisation permettrait de protéger les ménages modestes « sans pour autant en faire un mécanisme de subventionnement direct [des énergies fossiles] » ;
- Coupler le chèque énergie à une tarification du carbone pour le rendre plus cohérent avec la politique climatique et « permettre une meilleure acceptabilité sociale d'une politique climatique ambitieuse passant par une reprise de l'augmentation de la taxation carbone » (qui se produira effectivement avec le début du second marché carbone européen en 2027). Le rapport suggère aussi d'inclure un bonus selon la localisation géographique et selon les contraintes de mobilité. Une telle mise en œuvre « pourrait entraîner une réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France en même temps que celle de la précarité énergétique. »

Faire évoluer le chèque énergie en un versement climat national répond à ces recommandations.

Encadrer le marché carbone pour le rendre prédictible



Le marché carbone européen sur le transport routier et le bâtiment est un levier important pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Il vient compléter les diverses mesures du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » (*Fit For 55*) qui doit permettre à l'UE de réduire ses émissions de -55% d'ici à 2030. Cependant, le prix du carbone donné par le nouveau marché carbone risque d'être trop volatile, malgré les mécanismes de régulation prévus.

Le Gouvernement doit soutenir la mise en place d'un corridor de prix pour assurer la prédictibilité du prix carbone du marché carbone européen sur le transport routier et le bâtiment.

Cette prévisibilité est cruciale pour les ménages, les entreprises, et les investisseurs.

Plus généralement, le prix carbone est une mesure efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre [11]. Il permet de stimuler l'innovation verte, de favoriser l'efficacité énergétique et d'inciter à la sobriété. La tarification carbone pose une véritable contrainte sur la pollution climatique et donne la liberté à chaque ménage et chaque entreprise de décider comment agir pour le climat. Couplé à un versement climat, il permet en plus de profiter aux ménages modestes [6].

Le GIEC souligne que la tarification du carbone est un levier nécessaire pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris et maintenir le réchauffement mondial en dessous de 1,5°C d'ici la fin du siècle [12].

Soutenir la tarification du carbone au niveau mondial



Le changement climatique est aussi un défi à relever au niveau mondial. Plus les pays seront nombreux à implémenter une tarification du carbone, plus nous aurons de chance d'atteindre la neutralité carbone rapidement et de respecter l'objectif de l'Accord de Paris.

Le Gouvernement doit soutenir activement la tarification du carbone au niveau mondial, notamment au sein du G7 et du G20. La France et l'UE doivent répondre au « Défi mondial sur la tarification du carbone » lancé par le Canada [13].

Plus de 40 pays ont déjà adopté une tarification du carbone [14]. À l'échelle de la planète, le taux des émissions de gaz à effet de serre couvertes par un prix du carbone augmente rapidement : il était de <1 % en 2000, 5 % en 2010, 14 % en 2020 et atteint 23 % en 2023.

Une tarification carbone redistribuée telle que celle implémentée au Canada, en Suisse et en Autriche permet de réduire efficacement les émissions tout en protégeant les ménages modestes. Surtout, c'est une mesure simple à mettre en place, donc facilement répliquable par les autres pays à travers le monde.

Nous saluons la mise en place du mécanisme d'ajustement carbone à la frontière européenne (MACF). Cet outil permet de limiter la fuite du carbone et de conserver une compétition équitable pour les entreprises françaises et européennes. De plus, il constitue une forte incitation pour les pays exportateurs à appliquer une tarification du carbone sur leur propre territoire. Cependant, un MACF peut être complexe sur le plan administratif. Plus la tarification du carbone est adoptée par un grand nombre de pays, moins il y aura besoin de mécanismes d'ajustement carbone à la frontière.

Qui sommes-nous ?

Le [Lobby Climatique Citoyen](#) (CCL France) est une association de citoyens bénévoles qui agissent pour renforcer le momentum politique en faveur de mesures climatiques ambitieuses, efficaces et équitables au niveau national et européen.

Créée en 2019, CCL France est enregistrée comme association loi 1901 ([lien](#)). L'association est non lucrative, non partisane et ouverte à tous citoyens désireux de s'engager pour le climat. Conformément à la loi, nous déclarons nos activités de lobbying auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique ([voir le profil HATVP](#)).

Nous entretenons une relation de respect et de confiance avec des membres de l'Assemblée nationale, du Conseil économique social et environnemental (CESE), du Ministère de la Transition Écologique, du Ministère de l'Économie, du Parlement européen et de la Commission européenne.

Nous avons réuni un comité scientifique solide pour nous aiguiller dans nos actions :

- **Philippe Quirion**, directeur de recherche CNRS et président du Réseau Action Climat France ;
- **Katheline Schubert**, professeure à la Paris School of Economics et à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Membre du Haut conseil pour le climat ;
- **Fanny Henriot**, chercheuse au CNRS, rattachée à la Paris School of Economics. Enseignante à l'École Normale Supérieure et à l'École Polytechnique ;
- **Christian de Perthuis**, professeur à l'université Paris-Dauphine, où il a fondé la Chaire économie du climat.
- **Éric Chaney**, anciennement chef économiste d'AXA pour ses activités mondiales puis conseiller économique de l'Institut Montaigne depuis janvier 2017 ;
- **Christian Gollier**, directeur de la Toulouse School of Economics ;
- **Adrien Fabre**, chercheur au CNRS sur l'économie des politiques climatiques.

Plus largement, nous faisons partie du réseau *Citizens' Climate Lobby*. Nous agissons en totale autonomie et n'avons aucune affiliation contractuelle ni financière.

En octobre 2023, *Citizens' Climate Lobby* compte plusieurs milliers de citoyens lobbyistes bénévoles, organisés en [plus de 500 groupes répartis dans 50 pays](#). Tous entrent en contact et établissent une relation respectueuse avec leurs représentants politiques pour leur demander de soutenir des mesures climatiques ambitieuses, efficaces et équitables.



Carte mondiale des +500 groupes du *Citizens' Climate Lobby*

Références

1. CCL France. 2023. *Qu'est-ce que le système d'échange de quotas d'émission européen couvrant le transport routier et les bâtiments ? (SEQE-UE 2)*. [Lien](#)
2. CCL France. 2023. *Qu'est-ce que le « Paiement climat » au Canada ?* [Lien](#)
3. Gouvernement Suisse. 2023. *Redistribution de la taxe sur le CO2*. [Lien](#)
4. CCL France. 2023. *Qu'est-ce que le « Klimabonus » en Autriche ?* [Lien](#)
5. CCL France. 2023. *Qu'est-ce que le « Klimageld » en Allemagne ?* [Lien](#)
6. CCL France. 2023. *Comment la contribution carbone avec le versement climatique impacte-t-elle les ménages à faible revenus ?* [Lien](#)
7. POTTIER, Antonin et al. 2020. *Qui émet du CO2 ? Panorama critique des inégalités écologiques en France*. Voir figure 8(b). [Lien](#)
8. Billet de blog de Matthieu de Chassignet dans Alternatives économiques. 2022. *Enquête nationale sur la mobilité des français : quelques enseignements de la nouvelle édition et évolutions récentes*. [Lien](#)
9. Ministère de la Transition Écologique. Juillet 2023. *Le quart des ménages les plus aisés à l'origine de 35 % des émissions de gaz à effet de serre des mobilités*. Voir graphique 4. [Lien](#)
10. Cour des comptes. 2022. *Le chèque énergie*. [Lien](#)
11. CCL France. 2023. *La tarification du carbone est-elle efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ?* [Lien](#)
12. GIEC. 2018. *Special Report: Global Warming of 1.5°C*. Section 2.5.2.1. « *While an explicit carbon pricing mechanism is central to prompt mitigation scenarios compatible with 1.5°C pathways, a complementary mix of stringent policies is required.* » [Lien](#)
13. Gouvernement du Canada. 2022. *Le Défi mondial sur la tarification du carbone*. [Lien](#)
14. Banque Mondiale. 2023. *States and trends of carbon pricing 2023*. [Lien](#)